

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie  
de Lorraine et gendarmerie  
pour la zone de défense  
et de sécurité Est

**Décision n° 8294 du 7 février 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est**

NOR : IO CJ1102309S

Le commandant de la région de gendarmerie de Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 77169 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IO CJ1029434S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> mars 2011 :

Tharsile Philippe	Nigend : 125 776	Numéro de livret de solde : 5 143 446
Lefebvre Jean-Marie	Nigend : 128 074	Numéro de livret de solde : 5 281 272

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mars 2011 :

Picon Thierry	Nigend : 115 171	Numéro de livret de solde : 5 190 186
Coutelle Cyrille	Nigend : 124 979	Numéro de livret de solde : 5 244 317

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2011 :

Legrand Stéphane	Nigend : 145 830	Numéro de livret de solde : 8 002 254
------------------	------------------	---------------------------------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2011 :

Theure Jean-Baptiste	Nigend : 215 850	Numéro de livret de solde : 8 064 235
Spellig Pierre	Nigend : 199 880	Numéro de livret de solde : 8 048 777
Cambria Thibaut	Nigend : 198 933	Numéro de livret de solde : 8 053 707

Fait le 7 février 2011.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie de Lorraine  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*  
G. DEANAZ